

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 9 novembre 2017
Date d'affichage 9 novembre 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171120-DEL_17_11_15_05-DE

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 22 (+ 7 procurations)
votants 29

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017
Publication : 20/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le QUINZE NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

Excusés : M. Philippe GALLAND (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mme Marie-Claire DUCCELLIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Hélène DEBLOCK a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS A PASSER AVEC HUISNE HABITAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, il conviendrait de renouveler et d'actualiser les conventions passées entre la ville et Huisne Habitat de La Ferté-Bernard. Ces conventions concernent la mise à disposition du personnel ainsi que des locaux.

Monsieur REVEAU présente au Conseil Municipal les modifications opérées en cours d'année :

- **Mise à disposition des locaux**

Mise à disposition des locaux (ateliers municipaux) par la Ville auprès de Huisne Habitat
Mise à disposition des locaux (bureaux) par Huisne Habitat auprès de la Ville.

La convention de mise à disposition des locaux doit être révisée en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

- **Charges des locations immobilières et mises à disposition de matériel**

Cette convention reprend tous les frais liés à l'utilisation de matériel et outillage technique des Ateliers municipaux. Celle-ci doit faire l'objet d'une actualisation du prix horaire.

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance des conventions,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (29 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),
Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Signer les conventions, entre la Ville et Huisne Habitat, relatives à la mise à disposition des locaux et du matériel technique, au paiement des charges des locations immobilières (pour renouvellement et actualisation),

Ces conventions prendront effet au 1^{er} décembre 2017.

Pour copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU